

Compte rendu de la réunion du 21 janvier 2021

Qui s'est déroulée à Huis Clos

Le 21 janvier 2021, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle des Fêtes de la commune sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Etaient présents : M. Cyril TRINQUET, M. Armand TARTRAT, M. Jean SARCINELLA, M. Bruno CAMUZAT, M. Julien CAMUZAT, Mme Joëlle PASTANT, M. Olivier LAVALT, M. Marc SERGENT, Mme Catherine QUERIN,

Absente : Mme Marie-France JUDAS donne pouvoir à M. Julien CAMUZAT

Secrétaire de séance : Madame Joëlle PASTANT

1. Achat de la maison de M. COURCELLE :

Le Conseil Municipal a proposé un prix d'achat pour la maison à France Domaine (impôts de Dijon). Suite à cette proposition. La commune a demandé une aide financière à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

2. DCE 2020 (Dotation Cantonale d'Équipement) :

Tous les ans Le Conseil Départemental nous accorde une subvention à la hauteur de 4 400 €. Le Conseil Municipal décide d'attribuer cette somme aux travaux de voirie de l'année 2020.

3. Installation d'un lampadaire pour le hameau de Vaupranches :

Le Conseil Municipal a décidé d'installer un lampadaire pour le placer sur la voie communale n°3 au hameau de Vaupranches (au niveau de l'arrêt de car). Pour l'instant, les enfants attendent le car dans le noir à cet endroit. Le SIEEEN propose l'installation d'un lampadaire pour la somme de 392,50 € payables par la commune.

4. Remplacement de trois bornes à incendie :

Suite à l'entretien des bornes à incendie réalisé par le SIAEP de Pannecière, il s'est avéré que 3 bornes à incendie sont défectueuses. Le Conseil Municipal accepte le remplacement de ces bornes et sollicite une aide à la DETR. Cet investissement apparaîtra dans le budget 2021.

5. Étude et maîtrise d'œuvre des travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Germain :

Après l'étude des devis déposés à la Mairie pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sauvegarde de l'Eglise. Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de M. DREAU (pour montant un total de 21 900 € HT) et de le solliciter en tant que maître d'œuvre. Un dossier de demande d'aide de la DETR et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sera déposé à la préfecture pour le financement de ces honoraires.

6. Travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint Germain :

Aux vues de l'étude réalisée par M. DREAU, le Conseil Municipal approuve l'estimation des travaux de sauvegarde de l'Eglise St Germain (pour un montant total de 290 700 € HT). Des études pour le financement de ces travaux vont donc être lancées et un dossier de demande d'aide de la DETR et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) sera déposé à la préfecture.

7. Réhabilitation du Presbytère et maîtrise d'œuvre :

Aux vues des estimations demandées pour la réhabilitation du Presbytère et la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le Conseil Municipal souhaite déposer un dossier auprès de LEADER Morvan (Fonds Européen Agricole pour le développement rural) pour un éventuel financement pouvant aller jusqu'à 80% des travaux. Les travaux ne sont pas prévus dans l'année qui vient mais ces fonds sont très longs à débloquer.

8. CFE (Cotisation foncière des entreprises) CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :

Le Conseil Municipal a accepté d'exonérer les entreprises ainsi que les locaux meublés de tourisme et les chambres d'hôtes de la commune (située en ZRR) de CFE et de CVAE pour 2022.

9. Association AMHERICHATS :

Le Conseil Municipal décide de déléguer à l'association « AMHERICHATS » (présidée par Mme Picoche) la prise en charge, la stérilisation et la nourriture des chats abandonnés dans la commune. Le versement d'une subvention sera étudié pour le prochain budget.

10. Convention entre la commune et le Département de la Nièvre pour le déploiement du très haut débit :

Le Conseil Départemental propose une convention de partenariat pour accompagner les communes dans l'instruction des demandes de permission de voirie déposées par la société SFR dans le cadre du déploiement du très haut débit. Après discussion le Conseil approuve cette demande.

Questions diverses :

1. Les entreprises de la commune :

Le Conseil Municipal va recevoir les représentants des producteurs et entreprises de la commune qui souhaitent organiser un marché de produits locaux dans le village.

Levée de séance : 22 h